

Microsoft et Burst.com règlent leur différend à l'amiable

Fidèle à ses habitudes, Microsoft préfère sortir le carnet de chèques lorsqu'une entreprise lui cherche trop longtemps des poux. Assis sur une trésorerie colossale, l'éditeur fait tout pour éviter de perdre les procès (notamment dans les affaires de brevets) et règle ses différends à l'amiable à coup de millions de dollars.

Dernier épisode en date, la plainte de Burst.com contre le géant des logiciels est annulée contre le versement de la coquette somme de 60 millions de dollars. La société californienne reproche à Microsoft de s'être approprié illégalement ses brevets pour la diffusion de vidéos et de sons sur Internet. Ce règlement amiable permet à la firme de Bill Gates d'utiliser les licences concernant les brevets de Burst.com. Le conflit entre les deux entreprises date de 1999. A cette époque, Microsoft aurait offert à la société californienne un million de dollars en échange de la possibilité de profiter des recherches de Burst dans les secteurs audio et vidéo. Mais la société a rejeté cette offre jugée ridicule. En juin 2002, Burst porte l'affaire devant la justice. La société mettait en cause l'utilisation dans Windows Media Player 9 de ses technologies de téléchargement audio et vidéo,. Elle accusait également Microsoft d'avoir fait pression sur des partenaires (dont Real et Intel) pour qu'ils cessent de travailler avec Burst. Aujourd'hui, l'accord fait table rase sur le passé et Burst doit se dire qu'il a bien fait de refuser la première offre de Microsoft.